

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-451-1934 promulquant dans la colonte le décret du 2 juin 1934 étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1953 modifiant des articles du code de procédure civile.

n° 14-451-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juin 1934

Numéro JO
n° 451 du 30/06/1934

Date du numéro
30 juin 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté An 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 2 juin 1954, étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1933 modifiant des articles d'un code de procédure civile, inséré au Journal officiel de la République française du 9 juin 19354,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 juin 1924 susvisé, étendant à diverses colonies la loi du 12 janvier 1933 modifiant des articles du Code de procédure civile, Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Charon-Baissac,